



MUSÉE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE STRASBOURG

Notice des objets exposés

Période : Ancien Régime

Objet n° 1 : Cet acte rédigé partiellement en latin le 4 octobre 1752 est contemporain du scandale du prêteur Klinglin. En 1710, après de brillantes études universitaires de droit à Strasbourg, François-Joseph de Klinglin entre au Conseil souverain d'Alsace avant d'être nommé conseiller noble au Magistrat, puis *Stettmeister* (Maître de la ville) de Strasbourg. En 1725, il est nommé par Louis XV prêteur royal. Très compétent, il sait se faire apprécier de la bourgeoisie strasbourgeoise.

Cependant en profitant de la protection du ministre d'Argenson, de son frère qui présidait le Conseil souverain d'Alsace et de son beau-frère, gouverneur militaire de l'Alsace, il va parvenir à s'enrichir sur le dos de la province, et plus particulièrement de Strasbourg. Pour financer son train de vie luxueux, il se spécialise dans les pots-de-vin, les dessous de tables, les détournements de fonds...et devient propriétaire de terrains dont un situé sur l'actuelle place Broglie, sur lequel il fait construire par les employés municipaux un hôtel fastueux qu'il vend ensuite à la ville de Strasbourg, à charge pour elle d'y loger le prêteur (c'est l'actuel hôtel de préfecture d'Alsace et du Bas-Rhin situé au 19 rue brulée).

Après de multiples scandales, les bourgeois d'Illkirch, excédés, lui intentent en 1738 un procès. Après dix ans de procédures, le tribunal de Colmar ... que son frère présidait... ne leur donne pas gain de cause. Ses malversations finirent cependant par attirer l'attention de Paris et par ruiner son crédit auprès de ses protecteurs.

À la suite de la dénonciation de ses pratiques dans une publication distribuée dans toute la ville de Strasbourg et d'une vérification générale des comptes de la ville, il est arrêté et mis au secret le 25 février 1752 dans la prison de la citadelle de Strasbourg.

Son arrestation, sous l'accusation d'affamer le peuple, d'infidélité au roi et d'abus de pouvoir, ouvre la voie à l'ouverture d'un procès envers lui et sa famille. Il meurt cependant en prison le 6 février 1753, échappant ainsi à un procès.

Objet n° 2 : Extrait du registre des audiences du bailliage de la prévôté d'Offendorf du 8 novembre 1754.

Sous l'Ancien Régime, le terme *bailliage* désigne à la fois une circonscription administrative, financière et judiciaire et la charge de bailli qui y est liée. *Bailliage* et *sénéchaussée* sont synonymes.

Objet n° 3 : *Réflexions d'un militaire sur la profession d'avocat*, auteur inconnu, opuscule de 31 pages publié à Londres et Paris en 1781 et *lettre servant de réponse aux réflexions de l'ex-avocat militaire sur la profession d'avocat*, également publié en 1781. Ces deux documents originaux évoquent l'image du Barreau dans la société française sous l'Ancien Régime.

Objet n° 4 : Œuvres de Robert-Joseph Pothier (1699-1772). Issu d'une famille de magistrats, Pothier fut conseiller au Présidial (tribunal établis dans certains baillages importants pour juger en dernier ressort des affaires peu graves) d'Orléans. Il consacra sa vie à rassembler et présenter dans un ordre méthodique les maximes et principes du droit romain et fut encouragé en cela par le chancelier d'Aguesseau. Après la parution en 1749 du premier volume, il obtient de Louis XV une chaire de professeur royal de droit français à l'Université d'Orléans. Son œuvre a inspiré notamment les rédacteurs du « Code civil des Français », dit « Code Napoléon ».

Objet n° 5 : Dictionnaire de Droit et de Pratique (en 2 tomes), publié en 1771.

Période : Révolution française

Objet n° 6 : Compte-rendu des événements qui se déroulèrent à Strasbourg les 20 et 21 juillet 1789 (mise à sac de l'Hôtel de Ville sur l'actuelle place Gutenberg).

Objet n° 7 : fac-similé du texte original de la Marseillaise composée le 26 avril 1792 par Rouget de Lisle (original conservé à l'Assemblée Nationale).

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin".

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle. La IIIème République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une "version officielle" est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. C'est également sous la IIIème République, le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides. En septembre 1944, une circulaire du ministère de l'Education nationale préconise de faire chanter la Marseillaise dans les écoles pour "célébrer notre libération et nos martyrs". Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans les constitutions de 1946 et de 1958 (article 2).

Né en 1760 à Lons-le-Saunier, Claude-Joseph Rouget de Lisle est capitaine du génie mais a mené une carrière militaire assez brève. Révolutionnaire modéré, il est sauvé de la Terreur grâce au succès de son chant. Auteur de quelques romances et opéras, il vit dans l'ombre sous l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès à Choisy-le-Roi en 1836.

La transcription des paroles qui figurent sur cette reproduction sont conformes au procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 26 messidor an III (14 juillet 1795) qui adopte La Marseillaise comme chant national. Le manuscrit original, signé de Rouget de l'Isle est conservé à l'Assemblée Nationale.

Objet n° 8 : Extrait du registre du corps municipal de la ville de Strasbourg du 10 prairial l'an 2 (29 mai 1794), prises de parole de plusieurs conseillers municipaux de Strasbourg.

Objet n° 9 : Délibération de l'administration du département du Bas-Rhin du 6 prairial l'an 5 (25 mai 1797) sur la situation des tribunaux correctionnels du ressort.

Objet n° 10 (grande vitrine à coté de l'escalier) : Deux volumes de 1777 compilant les ordonnances rendues par le Conseil souverain d'Alsace, avec les observations de son Premier Président. L'ouvrage a été conçu pour être « utile à tous Juges, Magistrats, Avocats, Juristes consultes, de la Province ».

L'extrait présenté, enregistré au 1^{er} avril 1710, précise les modalités d'admission et de prestation de serment des avocats devant le Conseil souverain d'Alsace.

Le Conseil souverain d'Alsace est créé en septembre 1657 par Louis XIV à la suite de la réunion à la France des possessions autrichiennes en Alsace par les traités de Westphalie de 1648.

Installé en 1657 à Ensisheim (à cette époque, la ville de Strasbourg n'est pas encore française), il est transféré à Brisach (1674), à Neuf-Brisach (1681), puis à Colmar (1698).

Il est définitivement constitué en parlement en 1711.

Il se compose de 24 juges et d'un premier président autour desquels gravitent des avocats, représentés par un bâtonnier, des procureurs, des interprètes, des huissiers, des greffiers et des secrétaires.

Le Conseil souverain d'Alsace est l'ancêtre de la Cour d'appel, ce qui explique la localisation de celle-ci à Colmar.

Objet n° 11 : gravure représentant Jean-Bernard ALBERT, bâtonnier du Conseil souverain d'Alsace et député à l'Assemblée Nationale de 1789.

Objet n° 12 : Mémoire d'honoraires d'avocat original du 29 mars 1760. Cette facture d'honoraires comprend trois pages extrêmement détaillées.

Objet n° 13 : Ouvrages de compilation de corpus juridique d'avant la Révolution française.

Objet n° 14 : Pièces de 2 « sols » datant de 1793. On observe d'un côté la balance de la justice avec le bonnet phrygien et de l'autre les tables de la Déclaration des Droits de l'Homme.

La prononciation du mot "sol" évolue à cette époque pour devenir "sou", afin de mieux correspondre à la prononciation qui s'était imposée depuis plusieurs siècles.

Objet n° 15 : lettre du 8 floréal an II (27 avril 1793) adressée par le Juge WILLER, Juge de paix du 3^{ème} arrondissement de Strasbourg, à sa hiérarchie à Paris. Le juge demande qu'on lui envoie les dessins des costumes de autorités constituées ne sachant comment s'habiller pour rendre la justice au nom du peuple français.

Il écrit :

« Citoyen, j'ai enfin reçu, je ne sais par quel hasard, les dites premières planches d'enluminé des costumes des Autorités constituées et pour faire la collection complète, je vous prie de me faire parvenir les 16 nouvelles planches que vous m'annoncez par votre circulaire du 5 courant moyennant 1.100 sols que vous trouverez ci-joint. J'espère de vos soins que je ne réprouverai pas cette fois les détails qui ont eu lieu la première fois. Je compte sur vos attentions, vous voudrez aussi me dire en réponse le prix des costumes civils actuels de tous les peuples communs. S'il en convient, je (illisible). Salut Amical. Le Juge WILLER, Juge de paix du 3^{ème} arrondissement ».

Objet n° 16 : Extraits des registres du Tribunal criminel du département du Bas-Rhin du 14 pluviôse en XI (3 février 1803). Le procès concernait une escroquerie liée à la mise en place d'une loterie à Strasbourg.

Objet n° 17 : Déclaration originale de la ville de Strasbourg à l'Assemblée Nationale portant référence registre numéro 122.

Objet n° 18 : Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale du 9 octobre 1790

créant un *Comité contentieux provisoire* dans l'attente de la mise en place des tribunaux de district.

Objet n° 19 : impression d'une proclamation du 15 novembre 1793 (25 brumaire en II) par laquelle les représentants du peuple à Strasbourg invitent les Strasbourgeoises à quitter leurs costumes allemands « *puisque leurs cœurs sont français* ». La proclamation est cependant faite en français et ... en allemand!

Objet n° 20 : Facsimilé d'un document rédigé par MASSÉ, JUNG, DAUM, VOIGT et WOLFF, cinq sans-culottes strasbourgeois arrêtés à Strasbourg dans la nuit du 10 au 11 janvier 1793 et jugés sommairement (scrutin épuratoire) par l'armée.

Arrêtés et conduits aux Ponts Couverts, ils sont déportés ensuite à Dijon d'où ils écrivent cette lettre au Comité de sureté générale de la Convention pour expliquer leur sort et l'injustice qui leur est faite. Ils terminent leur adresse de la façon suivante :

« Voilà, représentants du peuple, les 5 citoyens déclarés suspects et arrêtés sans qu'on puisse leur reprocher aucune faute, même aucune erreur. Ils ne demandent point de grâce, l'homme libre doit conserver son caractère même dans les fers ; mais ils demandent que leur dénonciateur, s'il y en a, soit tenu de se présenter avec eux devant un tribunal, et les détenus prouveront que leurs ennemis sont, ou des contre-révolutionnaires, ou des coquins. Les hommes libres qui ont bien servi la République, et qui mourront pour la maintenir. Signé sans-culottes MASSÉ, JUNG, VOIGT, WOLFF ».

Période : le 19^{ème} siècle

Objet n° 21 : Registre des Tableaux successifs du Barreau de Strasbourg entre 1824 et 1871, réalisé par le bâtonnier Mallarmé.

Objet n° 22 : premier des registres des délibérations du Conseil de l'Ordre des avocats de Strasbourg, s'ouvrant par le procès-verbal de fondation du Barreau du 6 décembre 1823, procès-verbal reproduit sur le mur en couleur jaune. La suite du procès-verbal figure en haut à gauche du registre exposé.

Ces précieux registres ont échappé aux bombardements de 1870 et ont survécu aux deux guerres mondiales, après avoir été confiés en 1871 au Barreau de Nancy où ils ont été conservés jusqu'en 1949.

Objet n° 23 : Tableau des avocats au barreau de Strasbourg pour l'année judiciaire 1827 à 1828. Le Barreau comprend alors 30 membres, dont 2 ont prêté serment avant la Révolution française.

Objet n° 24 : Portrait de François Guillaume Jean Stanislas ANDRIEUX, avocat, poète et auteur dramatique français. Il est né à Strasbourg le 6 mai 1759 et mort à Paris le 10 mai 1833.

Maître ANDRIEUX, qui bien que strasbourgeois d'origine exerça à Paris, s'était fait un nom à travers ses pamphlets anticléricaux, professant une grande admiration pour Voltaire, ce qui fit en partie le succès de ses conférences avant la révolution notamment au Collège de France.

Resté fort modéré et de caractère, plutôt libre-penseur, il exprima une certaine distance morale envers les nombreux régimes politiques qui ont traversé son temps.

Il est resté connu pour ses comédies d'intrigue, très au goût de l'époque et dans lesquelles le public appréciait la qualité de style, la grâce, le naturel ingénieux et pour ses lectures avisées et à la diction parfaite. Il fut également le conseiller bienveillant du jeune Balzac en le détournant du théâtre et de la poésie.

Objet n° 25 : Deuxième registre des délibérations du Conseil de l'Ordre du Barreau de Strasbourg de 1838 à 1871 (en 1838, le Barreau compte 42 avocats dont 3 ont prêté serment avant la Révolution française)

Objet n° 26 : Dessins humoristiques de juge (à gauche en robe rouge) et d'avocat (à droite). Au milieu du XIX^{ème} siècle, les caricatures satiriques étaient courantes. Ici, le magistrat alsacien apparaît sous les traits d'une cigogne majestueuse, là où l'avocat apparaît sous les traits d'un renard rusé faisant un geste de supplication.

Objet n° 27 : Lettre adressée le 27 février 1857 à Maître ROESSEL, notaire à Strasbourg. Son étude était située Rue du Vieux Marché aux Vins.

Objet n° 28 : Au XIX^{ème} siècle, les plaidoiries prononcées à l'occasion de procès politiques étaient souvent publiées et connaissaient un certain succès populaire.

À droite, très longue défense prononcée par Monsieur Marchand, accusé (il prit la parole après ses deux avocats, sa défense est intégralement reproduite sur 45 pages) lors du procès du journal *Le Patriote Alsacien* qui eut lieu devant la cour d'assises du Bas-Rhin le 15 juillet 1820 (à droite). Il s'agissait d'un procès politique, Monsieur Marchand était accusé d'avoir offensé la famille royale.

À gauche, compte-rendu du *procès du Cercle Patriotique* qui eut lieu devant le tribunal de police correctionnelle de Strasbourg du 1^{er} au 3 juin 1835. 14 prévenus dont 3 avocats et un avoué, connus pour leurs idées républicaines, sont jugés pour s'être réunis malgré une décision de dissolution de leur association (ils furent relaxés). L'édition comprend dans le même recueil une version en français et une version en allemand.

Objet n° 29 : jugement du 18 juin 1846 du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Strasbourg.

Il n'est pas rendu au nom du peuple français mais au nom du roi des français (proclamée le 9 août 1830, la Monarchie de Juillet succède en France à la Restauration ; Louis-Philippe 1^{er} n'est pas sacré roi de France mais intronisé roi des français).

Objet n° 30 : jugement du 28 juillet 1848 rendu par le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Strasbourg. La justice est désormais rendue *Au nom du peuple français* (depuis l'avènement de la 2^e République, le 24 février 1848, qui met fin à la Monarchie de Juillet).

Objet n° 31 : dossier original du Tribunal civil de Strasbourg de 1865. Y sont méticuleusement attachés les uns aux autres par le Greffier l'assignation, l'acte de constitution en défense, les conclusions des avocats ainsi que l'extrait des minutes du greffe.

Objet n° 32 : Toque avec deux rabats s'accrochant alors avec des lacets de manière à pouvoir être portés comme des « cravates ».

Objet n° 33 : Caricature de Maurice ENGELHARDT, dit ENGELHARD.

Né le 21 mars 1819 à Strasbourg, Maurice ENGELHARDT est un homme politique français célèbre. Docteur en droit en 1849, il devient avocat à Paris (1841) puis à Strasbourg (1842). Il est élu bâtonnier de l'Ordre de Strasbourg en 1869, se réfugie à Paris en 1870, participe à la proclamation de la 3^e République, est nommé maire de Strasbourg pendant le siège de la Ville (mais n'exerce pas cette fonction, faute de pouvoir entrer dans Strasbourg). Il est alors nommé préfet du Maine et Loire d'octobre 1870 à février 1871, puis redevient avocat, est élu conseiller municipal de Paris (quartier de la Sorbonne) et conseiller général de la Seine. Il préside le Conseil municipal de Paris de 1881 à 1882. Il décède à Paris le 14 mai 1891.

Objet n° 34 : Ex-libris de Maître G. WOLFF, avocat à Strasbourg de 1873 à 1877. Un ex-libris est une inscription mise à l'intérieur d'un livre du nom du propriétaire de ce livre. Ne manquant pas d'humour, Maître WOLFF y prend les traits d'un loup marchant au pied des Vosges et tenant la balance de la justice.

Objet n° 35 : Billet de réquisition, pendant le siège de Strasbourg (16 août – 28 septembre 1870), accordant à un officier français un logement 9 Rue de l'Epine. Ce billet étant daté du 28 septembre 1870, il n'a sans doute jamais été utilisé.

La guerre de 1870 oppose la France à une coalition d'États allemands dirigée par la Prusse. Le 19 juillet 1870, Napoléon III, empereur des français, déclare la guerre au royaume de Prusse.

Les hostilités prennent fin le 28 janvier 1871 avec la signature d'un armistice qui consacre la défaite de la France. Forts de cette victoire, les États allemands s'unissent en un Empire

allemand, proclamé au château de Versailles le 18 janvier 1871. La victoire entraîne l'annexion par le Reich de l'Alsace-Moselle (appelée par les Allemands Elsaß-Lothringen, soit Alsace-Lorraine).

Pendant le siège, la ville de Strasbourg a souffert d'intenses bombardements, visant notamment des objectifs civils, destinés à casser le moral de la population. 200 morts, 3 000 blessés, 400 maisons détruites, témoignent de la rage des Prussiens.

Des pertes terribles pour le patrimoine local et régional sont également à déplorer. Le 15 septembre 1870, pendant le siège de Strasbourg, le Conseil de l'Ordre, présidé par le Bâtonnier David MASSE se réunit sous les bombardements et souligne que tous les avocats en âge de porter les armes doivent accomplir vaillamment leur devoir, que l'un d'eux a été grièvement blessé et qu'un autre a été tué à la pointe du combat.

Objet n° 36 : deux pièces de l'époque du Second Empire dont une à l'effigie de Napoléon III.

Objet n° 37 : Acte d'option pour la nationalité française, du 19 mars 1872.

La défaite et la perte de l'Alsace-Lorraine provoquent en France un sentiment de frustration qui contribue à l'échec du pacifisme et plus tard à l'entrée de la France dans la Première Guerre mondiale. Le 2 octobre 1871, le barreau français de Strasbourg cesse d'exister et ses registres des délibérations sont envoyés à Nancy pour y être préservés. Le même jour, les 18 avocats strasbourgeois qui n'ont pas encore opté pour la France créent le Barreau allemand de Strasbourg.

Objet n° 38 : Courrier de Maître FLACH, secrétaire du Conseil de l'Ordre des Avocats du 19 décembre 1871 (on dit alors indifféremment Conseil de l'Ordre ou Conseil de Discipline), par lequel il demande à Maître Lederlin, ancien avocat à Strasbourg ayant opté pour la France et s'est établi à Nancy, copie d'un extrait de procès-verbal de l'ancien Ordre français des avocats de Strasbourg, dont les archives sont désormais à Nancy.

Objet n° 39 : registre des délibérations de la chambre allemande des avoués de Strasbourg (1871-1878). On observe que les procès-verbaux des séances sont rédigés parfois en français, parfois en allemand.

Objet n° 40 (tout en bas de la grande armoire près de l'escalier) : Tableau des avocats inscrits près le Tribunal de Strasbourg pour l'année judiciaire 1855 à 1856.

Objet n° 41 : Boîte à chapeau permettant le rangement des toques. La boîte appartenait à un conseiller de la Cour d'appel de Colmar autour de 1830. Sa ceinture de magistrat, ainsi que deux rabats qui s'y trouvaient sont présentés à droite.

Objet n° 42 : Code d'instruction criminelle de 1809.

Objet n° 43 : Commentaire du Code d'instruction criminelle publié à Paris en 1847.

Objet n° 44 : En haut à droite, tableau de composition des députés, publié à Strasbourg en 1831 et distribué aux abonnés du Courrier du Bas-Rhin.

Objet n° 45 : Trois diplômes délivrés par la faculté de droit de Strasbourg à Émile ACKERMANN, avocat à Strasbourg de 1849 à 1871. Celui-ci obtient successivement son certificat d'aptitude au grade de bachelier le 7 août 1847, sa licence en droit le 12 décembre 1848 (deuxième document en bas) et son diplôme de docteur en droit le 4 août 1891 (document en bas à droite). Le diplôme de licence est tamponné au verso par le greffe de la Cour d'appel de Colmar, après sa prestation de serment.

Objet n° 46 : Deux projets de façade pour le futur palais de justice de Strasbourg prévu pour 1897-1898. On observera notamment les différentes versions de la verrière, les statues antiques devant le bâtiment et les anges en toiture.

De 1797 à 1898, le palais de justice se trouve rue de la Nuée Bleue (il devient ensuite commissariat central puis hôtel de luxe. Bombardé pendant le conflit de 1870, il est reconstruit quasiment à l'identique après le conflit (seule la façade sur rue est modifiée). Mais il est devenu trop petit.

Dans le cadre de l'aménagement de la Neustadt, il est décidé la construction d'un

nouveau palais de justice moderne sur l'actuel quai Finkmatt. Un concours est lancé et différents projets sont proposés par des architectes. Le cabinet de Frederik Skjold Neckelmann est retenu (il a également réalisé l'église Saint-Pierre-le-jeune, voisine du tribunal, la BNUS et le Landeshausschuss, place de la République).

Objet n° 47 : Acte notarié signé chez Maître August WUNDER, notaire à Bischheim le 9 septembre 1889.

Objet n° 48 : Deux livres issus de la bibliothèque complète d'un avocat ayant exercé à Strasbourg pendant la période allemande.

Cette bibliothèque fut transmise à Maître Paul DAMM, avocat au Barreau de Strasbourg ayant eu son cabinet 3 rue de la Mésange.

Maître DAMM a fait don de la bibliothèque complète de cet avocat allemand à l'Ordre des Avocats. L'intégralité de la collection figure dans la bibliothèque du bureau du bâtonnier de Strasbourg.

Objet n° 49 : Livres d'inauguration du nouveau palais de justice de Strasbourg, le 19 septembre 1898 et de la cour d'appel de Colmar

L'ouvrage de présentation du palais de justice de Strasbourg aux magistrats, aux avocats et aux citoyens strasbourgeois, comprend, chose extrêmement rare pour l'époque, les planches photographiques, notamment de la Salle des pas perdus.

Le livre pour l'inauguration de la cour d'appel de Colmar est plus complet. Il comprend également des photographies.

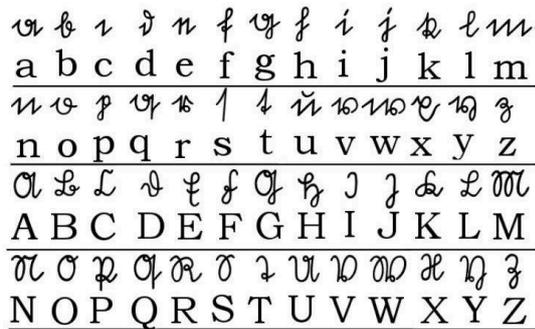
Objet n° 50 : Différentes lettres écrites par des avocats ayant exercé au Barreau de Strasbourg.

Objet n° 51 : Exemple de fourniture de bureau de l'époque du barreau allemand (plumes, tampons encreur).

Objet n° 52 : Pièces de 5 Marks utilisée à Strasbourg à l'époque (trois ouvrages).

Objet n° 53 : Acte du 6 juillet 1877 signé par Maître Huber, avocat à Colmar et rédigé en Sütterlin.

L'écriture Sütterlin (en allemand Sütterlinschrift) est une écriture cursive (manuscrite) de la fraktur allemande, héritée de l'écriture gothique, développée par Ludwig Sütterlin. Introduite en Prusse en 1915, elle remplaça le Kurrent et s'est répandue en Allemagne dans les années 1920 et y a été utilisée jusqu'en 1941.



Objet n° 54 : Photographies d'officiers prussiens et de civils strasbourgeois datant du début du XXe siècle avec un livre de droit.

Période : Le 20^{ème} siècle

Objet n° 55 : Souvenir du passage du Zeppelin au-dessus de Strasbourg le 4 août 1908. Ce passage donna lieu à différentes photographies de la ville et notamment de l'actuel Place de la République durant la construction de la Neustadt.

Objet n° 56 : à gauche, photographie rare du palais de justice de Strasbourg. La ligne de tramway qui passe devant l'église voisine n'a pas encore été installée.

À droite, photographie originale du palais de justice.

Objet n° 57 : carte postale prise de la plateforme de la cathédrale par un officier prussien. Elle montre l'étendue de la ville en 1911.

Objet n° 58 : À droite, photographie originale de la relève de la garde allemande Place Kléber en 1914, devant l'Aubette.

Objet n° 59 : Dernière de couverture du Petit Journal du 15 juillet 1893 publié à Paris et faisant état des émeutes ayant eu lieu à Strasbourg

entre les strasbourgeois et la police allemande Place Kléber.

Objet n° 60 : Différentes cartes postales originales du palais de justice, qui figurait alors comme étant l'un des plus beaux bâtiments de la ville.

Objet n° 61 : cartes postales des Amtsgerichte (équivalents de nos actuels tribunaux d'instance) de Bischwiller, Brumath et Erstein.

Objet n° 62 : différentes photographies du palais de justice de Strasbourg, dont une avec un lavoir flottant (qui était situé juste devant le quai Finkmatt).

Deux esquisses pour le projet de futur palais de justice de Strasbourg.

Objet n° 63 : Gravure d'une séance du Landtag d'Elsaß-Lothringen.

Objet n° 64 : Protestation publiée par les députés de l'Alsace et de la Lorraine lue à l'Assemblée Nationale le 1^{er} mars 1871.

Objet n° 65 : Facsimilé du Petit Journal du 1^{er} novembre 1896 avec une gravure montrant la rébellion de conscrits alsaciens et lorrains refusant de s'engager dans l'armée allemande.

Objet n° 66 : Carte postale du Quai Jacques Sturm. Le tram n'a pas encore été installé devant l'église.

Objet n° 67 : Relève de la garde prussienne Place Kléber à Strasbourg.

Objet n° 68 : Petit Journal original publié le 1^{er} avril 1893 à Paris avec une gravure du procès Cottu devant la cour d'assises.

Objet n° 69 : Gravure de Hansi sur la fin de la Première Guerre mondiale et symbolisant le retour de l'Alsace et de Strasbourg à la France.

Objet n° 70 : Billet de 1 franc publié en 1918 à Strasbourg.

Objet n° 71 : Carte postale extrêmement rare de l'arrivée à Strasbourg de Monsieur Poincaré, Président de la République, et de Monsieur Clémenceau, Président du Conseil à Strasbourg le 9 décembre 1918.

Objet n° 72 : Ouvrage reprenant les arrêtés des 26 novembre 1918 et 4 avril 1919 sur la valorisation des Marks en Alsace et en Lorraine.

Cet ouvrage de 1923 fut la propriété du Tribunal régional de Strasbourg avant de devenir celle de l'Ordre des Avocats.

Objet n° 73 : Version allemande du traité de Versailles.

Objet n° 74 : Lettres, cartes postales et photographies de la célébration par les Strasbourgeois du retour de Strasbourg à la France.

La planche photographique située au milieu présente l'entrée des français à Strasbourg le 22 novembre 1918.

La carte postale en bas représente une parade faite devant le maréchal PÉTAINE le 25 novembre 1918.

Sur la carte postale du haut, discours prononcé par le Président POINCARÉ le 9 décembre 1918 à Strasbourg.

Objet n° 75 : Une plume et lunettes de vue de 1918.

Objet n° 76 : Edition originale du Petit Parisien du 27 novembre 1918 faisant état des grandes journées de Strasbourg et de l'entrée du maréchal PÉTAINE par la porte de Schirmeck.

Objet n° 77 : Deux cartes postales en français figurant l'entrée du général GOURAUD puis le défilé militaire place de la République à Strasbourg.

Objet n° 78 : Rabat d'avocat à l'époque de la Grande Guerre.

Objet n° 79 : Place Broglie dans les années 1920 à l'occasion d'un événement populaire.

Objet n° 80 : Différentes photographies et cartes postales du palais de justice de Strasbourg.

Sur la photographie en haut à droite on observe que le palais de justice a été décoré aux couleurs de la République.

Objet n° 81 : Registre original des « défenses d'office » (ancienne appellation des commissions d'office) ouvert à Strasbourg le 22 juillet 1912. On observe qu'en 1920 le registre des avocats commis d'office est toujours écrit en allemand.

Objet n° 82 : Ticket de tramway de Strasbourg dans les années 1920.

Objet n° 83 : Photographie rare de la Maison de l'Avocat dans les années 20. Créé pour être le mess (« kasino ») des officiers prussiens, il devient le foyer des médecins dans les années 1920.

Objet n° 84 : Deux cartes postales du palais de justice de Strasbourg et de l'église Saint-Pierre le Jeune dans les années 1920.

Objet n° 85 : Plaque en laiton de l'Association Régionale des Avocats qui était accrochée 3 quai Jacques Sturm, première maison des avocats. Avant l'achat de la maison, le Conseil de l'Ordre de Strasbourg siégeait au palais de justice, près d'une des salles d'audience du rez-de-chaussée puis au 2^e étage, au-dessus de la bibliothèque du Palais.

Objet n° 86 : Guide du palais de justice de Paris datant des années 1920 ayant appartenu à un avocat strasbourgeois.

Objet n° 87 : Deux cartes postales du palais de justice de Strasbourg datant des années 1920.

Objet n° 88 : Toque d'avocat des années 1920.

Objet n° 89 : Mémoire rédigé par les avocats de Strasbourg, Colmar, Saverne, Mulhouse et Sarreguemines pour la création d'une chambre détachée de la Cour d'appel de Nancy à Metz en mai 1926.

Objet n° 90 : Lunettes achetées chez l'opticien Majer dont le commerce, assez connu des strasbourgeois, était installé 10 Rue Mercière.

Objet n° 91 : Carte postale du palais de justice de Strasbourg entièrement colorisée datant de 1924.

Objet n° 92 : Quatre cartes postales humoristiques présentant un enfant faisant une brillante plaidoirie et datant du début du 20^{ème} siècle.

Objet n° 93 : Deux cartes postales datant de 1901 sur l'entrée des femmes dans la profession d'avocat.

Objet n° 94 : Journal de la fin des années 1920 révélant les « derniers progrès du féminisme ».

Objet n° 95 : Trois tickets de tramway strasbourgeois datant des années 1920.

Objet n° 96 : Petit Journal illustré du 1^{er} mai 1927 avec une représentation de la plaidoirie de Maître Henri-Robert (avocat célèbre des années 1920) devant les assises de Colmar.

Objet n° 97 : Tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg pour l'année 1938/1939 arrêté en Conseil de l'Ordre le 12 décembre 1938.

Objet n° 98 : Magazine du 21 mars 1936 sur les différentes escroqueries se pratiquant dans les années 1930 (original accroché au mur).

Objet n° 99 : Gravure sur l'image des avocats intitulée « L'assiette au beurre ».

Objet n° 100 : Photographie originale de plusieurs avocats dans la salle des assises du palais de justice de Strasbourg dans les années 1930.

Objet n° 101 : Statuts de l'aide confraternelle adoptée à l'Assemblée constitutive du 4 novembre 1933.

Objet n° 102 : Album photos rare comprenant de nombreuses photos des années 1930 sur la vie du Barreau et également sur des procès, dont le *procès de l'épargne capitalisée* qui eut lieu le 18 janvier 1934 dans la salle des assises de Strasbourg. Sur la page de droite, on peut voir les avocats portant encore la toque.

Objet n° 103 : Extrait du magazine *Voilà* du 21 mars 1936 sur la ville de Strasbourg. Le magazine révèle une inquiétude des Alsaciens sur ce qui se passe outre-Rhin à la même époque.

Objet n° 104 : Deux exemplaires du « Grand Avocat – Conseil » manuel de droit pratique en matières civile, commerciale, administrative et fiscale publié chez Albin Michel et qui avait un grand succès dans le public dans les années 1930.

Objet n° 105 : Registre des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires de l'Ordre dans les années 1930.

Objet n° 106 : Ouvrage compilant les règles applicables sur le droit d'Alsace-Moselle dans les années 1930.

Photographies du conseil de l'Ordre de 1936

Photographie du conseil de l'Ordre de 1939

Objet n° 107 : Annuaire de la magistrature de 1939.

Objet n° 108 : registre des dépenses de l'Ordre.

Dès 1940, toutes annotations sont en allemand.

Sur la page précédente, les comptes sont encore en français.

Objet n° 109 : Carte postale du palais de justice de Strasbourg.

Objet n° 110 : photographie de Strasbourgeois quittant la ville. On les voit ici devant le palais de justice de Strasbourg.

Objet n° 111 : Rabat d'avocat avec agrafes.

Objet n° 112 : Registre des procès-verbaux du Conseil de l'Ordre du 3 février 1938.

Objet n° 113 : Toque d'avocat.

Objet n° 114 : Machine à écrire de marque Remington ayant appartenu à Maître Richard LUX, avocat à Strasbourg (1933-2003) et qui fut notamment utilisée pendant la Seconde Guerre mondiale et longtemps encore après celle-ci.

Objet n° 115 : Manuel de droit commercial et différents exemplaires de la revue des fraudes (1939).

Objet n° 116 : Almanach strasbourgeois original de 1942.

Objet n° 117 : Photographie originale de soldats allemands dans les rues de Strasbourg en 1942.

Objet n° 118 : Journaux publiés à Strasbourg pendant l'Occupation.

Objet n° 119 : Robe d'avocat de Maître Richard LUX (1914-2009). Maître Richard LUX plaيدا notamment lors de plusieurs procès de l'épuration (voir photographie sur le mur) et lors du procès de Bordeaux en 1953. Il exerça de 1933 à 2003, soit pendant 70 ans et resta pendant des années le doyen du tableau (avocat exerçant depuis le plus longtemps). Sa fille Salomé est également avocate au Barreau de Strasbourg.

Robe d'avocat de Maître Simon BRAUNSCHWEIG (1903-1986). A l'arrivée des troupes nazies, il quitta l'Alsace. Son cabinet, situé rue du Fossé des Treize, fut occupé par les allemands. A son retour, il ne retrouva pas sa toque, mais uniquement sa robe, qui est ici exposée. Maître BRAUNSCHWEIG, qui exerça au Barreau de Strasbourg de 1923 à 1977, dictait ses conclusions en latin. Cette robe présente la particularité d'avoir la manche gauche plus longue car Maître BRAUSCHWEIG avait un bras paralysé.

Tableau de l'Ordre des avocats de Strasbourg en 1948.

Objet n° 120 : Plusieurs cartes, photographies, et objets de la période de l'occupation.

Objet n° 121 : Machine à écrire Mercedes datant de 1940 ayant servi à l'administration allemande à Strasbourg.

Objet n° 122 : Lettre adressée au chef de la police à Strasbourg le 30 mars 1942.

Objet n°123 : Plusieurs courriers originaux de Maître Henri DELMONT, avocat à la Cour de Paris et fondateur de la Fédération Nationale des Unions des Jeunes Avocats. Ces courriers et les projets de statuts (à droite) préfigurent de la création de la FNUJA et en fixent l'objet social.

Objet n°124 : Carte de visite félicitant Maître SCHMITT, Président de l'UJA de Strasbourg de la création d'une union des jeunes avocats dans la capitale alsacienne.

Objet n°125 : Deux courriers adressés à Maître Marcel RUDLOFF, jeune président de l'Union des Jeunes Avocats en 1951 et 1952.

Objet n°126 : Plusieurs planches photographiques du procès de Bordeaux.

Objet n°127 : Extrait d'une décision du Conseil de l'Ordre du 8 décembre 1949 remerciant les avocats nancéens d'avoir conservés les

registres de création du Barreau de Strasbourg après la guerre de 1870.

Objet n°128 : Planche photographique d'un procès dans la salle des assises du palais de justice de Strasbourg, offerte par Maître STECK. Il s'agit du procès du gauleiter WAGNER que l'on voit debout sur la photo. Au premier rang, les avocats sont Maître Paul SCHMIDT, Maître André MEYER et Maître Charles DURRENBERGER. Au deuxième rang on voit Maître Théodore STECK.

Objet n°129 : Courrier du Président du Tribunal civil de Strasbourg du 18 juin 1958 à Maître WOEHRLING.

Objet n°130 : Courrier adressé à l'aide confraternelle des avocats à Strasbourg.

Objet n°131 : Procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Ordre du Barreau de Strasbourg du 6 juillet 1959.

Objet n°132 : Gazette du Palais du mercredi 13, du jeudi 14, du vendredi 15 juin 1956.

Objet n°133 : Carte postale du palais de justice de Strasbourg dans les années 1950.

Objet n°134 : Urne originale utilisée pour les élections du Conseil de l'Ordre de Strasbourg dans les années 1950 avec la cloche utilisée par le bâtonnier pour indiquer la fin des votes.

Objet n°135 : Ouvrage de Maître Jules WEIL-SULZER publié par Georges PFRIMMER, juge au Livre Foncier honoraire, donnant le tarif des avocats postulants inscrits au Barreau du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. « Le Pfrimmer » était utilisé par tous les avocats exerçant dans les trois départements et souhaitant calculer avec exactitude leurs frais taxables.

Objet n°136 : Journal Le Barreau de France publié en juillet-août 1956.

Objet n°137 : Discours prononcé le 17 septembre 1956 à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Colmar.

Photographie des membres du conseil de l'Ordre 1956

Publicité peinte à la main sur les honoraires d'avocats

Objet n°138 : Articles de presse de 1958.

Objet n° 139 : Montre Gousset.

Objet n°140 : Toque d'avocat de 1958.

Objet n°141 : Ensemble de tampons ayant appartenu à Maître Richard LUX.

Objet n°142 : Livre comptable des recettes de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg pour l'année 1960-1961.

Objet n°143 : Photographie du palais de justice de Strasbourg.

Objet n°144 : Enveloppe pré-rédigée pour l'aide confraternelle des avocats du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, permettant les dépôts et retraits rapides.

Objet n°145 : Programme du congrès de l'Association Nationale des Avocats de France et de la communauté qui s'est tenu en juin 1960 à Strasbourg comportant une citation célèbre de d'Aguesseau et un ex-libris du Bâtonnier Jean-Paul Wachsmann.

Objet n°146 : Discours tenu lors de l'audience solennelle de rentrée du 16 septembre 1967 à la Cour d'appel de Colmar.

Objet n°147 : bulletin de la Fédération des Avoués de France numéro 31 de juillet 1962.

Objet n°148 : Journal du Syndicat National des Avocats posant la question de la fusion entre les métiers d'avocat et d'avoué vers 1962.

Objet n°149 : Dossier d'information criminelle dans l'affaire FORNIGARI.

L'affaire avait défrayé la chronique.

Myriam FORNIGARI, porteuse de journaux, avait été jugée devant la cour d'assises pour avoir exécuté son amant avec un sèche-cheveux.

Elle fut acquittée après une brillante plaidoirie du jeune avocat pénaliste Renaud BETTCHER.

Objet n°150 : Journal Le Nouveau Détective du 23 juin 1988 sur l'affaire FORNIGARI.

Objet n°151 : Recueil des usages en matière d'honoraires du Barreau de Strasbourg, censuré par le Conseil de la concurrence, car considéré comme relevant d'une pratique anti-concurrentielle.

Objet n°152 : Statuette africaine et poignard africain remis par Maître Albert N'TAKPE, avocat d'origine ivoirienne ayant exercé au Barreau de Strasbourg de 1969 à 1972 (il sera ensuite élu député en Côte d'ivoire).

Collaborateur du bâtonnier Jean-Paul WACHSMANN puis installé à son compte à Schiltigheim, Maître N'TAKPE offrit au bâtonnier WACHSMANN cette statuette porte bonheur et ce poignard au moment de quitter le barreau de Strasbourg pour installer son cabinet à Abidjan. Il y mourut quelques années plus tard, assassiné. Ses descendants vivent toujours à Strasbourg.

Le poignard africain offert par Maître N'TAKPE au Bâtonnier Jean-Paul WACHSMANN servit pendant de nombreuses années comme « bâton » de bâtonnier et était posé sur la cheminée du bureau du bâtonnier de la Maison de l'Avocat située au 3 Quai Jacques Sturm.

Objet n°153 : Extrait de la plaquette de présentation publiée en 1978 par Maître N'TAKPE à Abidjan. « *Aucun domaine du droit ne sera épargné* » ...

Objet n°154 : Plaque de l'Ordre des Avocats et du Centre de formation datant de 1980.

Salle Lucien Baumann

La Maison de l'Avocat fut initialement construite pour être le mess des officiers allemands en 1898 (surnommée le *kasino-mess* ou *kasino militaire*).

Cette pièce majestueuse en est le cœur et a été conçue pour être la grande salle à manger du mess.

Elle conserve, peints au plafond, les écussons de villes de garnison prussiennes au XIX^{ème} siècle.

C'est dans cette pièce historique que, pendant huit ans, s'est réuni le Conseil de Guerre français à Strasbourg, à partir de 1919.

Cette grande pièce est redevenue un lieu de convivialité en 1927, lorsque la maison fut achetée pour devenir un Foyer des Médecins : c'était une salle des fêtes et de bal.

Cette salle à manger, puis salle des fêtes et de bal a ainsi, depuis très longtemps, un caractère convivial.

Elle porte aujourd'hui le nom de Lucien Baumann, avocat au barreau de Strasbourg (1930-1984), bâtonnier de l'Ordre (1976-1977), homme de lettres et poète.

La salle comprenait (au-dessus du rétroprojecteur) un balcon pour l'orchestre.

Celui-ci a été muré lors des travaux de restauration et de mise en sécurité du bâtiment.

Entresol

Entre la salle des cases et la cafétéria-restaurant, se trouvent quatre aquarelles satyriques de Claude RIEGEL (1931-2014) sur la justice, le Barreau et le Conseil de l'Ordre. Me RIEGEL exerça à Strasbourg de 1952 à 1996.

Salle des Palais

La visite du Musée eu Barreau de Strasbourg peut se poursuivre (sur demande) en visitant la salle des Palais au premier étage.

La salle des Palais réunit une collection unique de gravures des palais de justice français, datant pour la plupart des années 1830, rassemblée essentiellement par le Bâtonnier Léopold Wachsmann à partir de 1947.

Cette collection a été complétée par son fils, Jean-Paul Wachsmann, devenu également bâtonnier de Strasbourg.

La collection Wachsmann fait aujourd'hui partie des collections permanentes du Musée de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg.

La collection comprend également des gravures de quelques palais de justice étrangers (dans le couloir devant la salle des Palais).

Dans la Salle des Palais se trouve également une partie de la bibliothèque de Maître Gérard ALEXANDRE (1930-2017), grande figure du Barreau de Strasbourg qui y exerça 30 Place Kléber pendant 66 ans. Sa bibliothèque a été donnée au Musée du Barreau.

Salle du Conseil de l'Ordre

Au dernier étage du Bâtiment se trouve la salle où siège le Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Strasbourg et sa table monumentale.

Au mur figure le serment de l'avocat (*« Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité »*) et la galerie des photographies des Bâtonniers de Strasbourg.

Musée du Barreau de Strasbourg
Maison de l'Avocat
3 rue du Général Frère
67000 STRASBOURG
www.avocats-strasbourg.fr
Renseignements : 03 88 37 12 66

